



**SAINTE-THÉRÈSE**  
*Ville d'arts, de culture et de savoir*

**Avis de publication - promulgation**

**Règlement 1336-1 N.S.**

**AVIS PUBLIC** vous est donné que le conseil municipal de Sainte-Thérèse a, lors de sa séance tenue le 13 janvier 2025, adopté le règlement suivant :

- Règlement 1336-1 N.S. – ayant pour objet d’amender le règlement numéro 1336 N.S. autorisant l’achat de cinq camionnettes, d’un camion rebuts et recyclage et d’une excavatrice pneumatique sur remorque et décrétant un emprunt au montant de 682 500 \$ amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût, afin de remplacer à l'annexe A l'item " Camion rebuts et recyclage " par l'item " Benne chauffante sur roues pour le transport et la pose d'asphalte chaude ", sans modifier le montant total.

Le règlement a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter : 20 au 23 janvier 2025
- Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation : 18 février 2025

Prenez avis que ce règlement est disponible pour consultation à mon bureau lors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville ou joint au présent avis.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE,  
ce 24 février 2025

*Avis numéro : 2025-29*

**Philippe Huot**  
Greffier



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

### **RÈGLEMENT 1336-1 N.S.**

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1336 N.S. autorisant l'achat de cinq camionnettes, d'un camion rebuts et recyclage et d'une excavatrice pneumatique sur remorque et décrétant un emprunt au montant de 682 500 \$ amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût, afin de remplacer à l'annexe A l'item " Camion rebuts et recyclage " par l'item " Benne chauffante sur roues pour le transport et la pose d'asphalte chaude ", sans modifier le montant total prévu audit règlement.

---

Adopté le 13 janvier 2025





**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

### **RÈGLEMENT 1336-1 N.S.**

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1336 N.S. autorisant l'achat de cinq camionnettes, d'un camion rebuts et recyclage et d'une excavatrice pneumatique sur remorque et décrétant un emprunt au montant de 682 500 \$ amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût, afin de remplacer à l'annexe A l'item " Camion rebuts et recyclage " par l'item " Benne chauffante sur roues pour le transport et la pose d'asphalte chaude ", sans modifier le montant total prévu audit règlement.

---

**ATTENDU QU'**en date du 3 avril 2023, le conseil municipal adoptait par la résolution 2023-166 le règlement numéro autorisant l'achat de cinq camionnettes, d'un camion rebuts et recyclage et d'une excavatrice pneumatique sur remorque et décrétant un emprunt au montant de 682 500 \$ amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût ;

**ATTENDU QUE** ce règlement d'emprunt a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 4 mai 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement prévoit un montant de 140 000 \$ pour l'acquisition d'un "Camion rebuts et recyclage", mais qu'aucun bien de ce type sur le marché ne convienne aux besoins de la Ville à cet égard ;

**CONSIDÉRANT** le besoin actuel de procéder à l'acquisition d'une " Benne chauffante sur roues pour le transport et la pose d'asphalte chaude " ;

**ATTENDU** la recommandation du Service de la gestion du territoire et des actifs municipaux à l'effet de remplacer à l'annexe A du règlement numéro 1336 N.S. l'item " Camion rebuts et recyclage " par l'item " Benne chauffante sur roues pour le transport et la pose d'asphalte chaude " ;

**ATTENDU QU'**un avis de présentation a été régulièrement donné par Mme la Conseillère Barbara Morin lors de la séance extraordinaire tenue en date du 9 décembre 2024 et portant le numéro 2024-661 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse, tenue le 13 janvier 2025 à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Armando Melo, Héloïse Bélanger, Barbara Morin, Michel Milette, Luc Vézina, Johane Michaud, Jacynthe Prince et Mylène Morissette, formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron, sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, que le conseil municipal décrète ce qui suit:



**ARTICLE 1** : Le titre du règlement 1336 N.S. est remplacé par le titre suivant :

Règlement autorisant l'achat de cinq camionnettes, d'une benne chauffante sur roues pour le transport et la pose d'asphalte chaude et d'une excavatrice pneumatique sur remorque et décrétant un emprunt au montant de 682 500 \$ amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût.

**ARTICLE 2** : L'annexe "A" du règlement numéro 1336 N.S. est abrogée pour être remplacée par l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3** : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Thérèse, le 13 janvier 2025.

LE MAIRE

LE GREFFIER

---

Christian Charron

---

Philippe Huot



RÈGLEMENT 1336 N.S.

ANNEXE "A" modifié

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES CINQ CAMIONNETTES, D'UNE BENNE CHAUFFANTE SUR ROUES POUR LE TRANSPORT ET LA POSE D'ASPHALTE CHAUDE ET D'UNE EXCAVATRICE PNEUMATIQUE SUR REMORQUE, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1336-1 N.S.**

	1336 N.S.	Ajout / Retrait	1336-1 N.S.
<b>Cinq (5) camionnettes</b>			
Pour ces unités, le tout est estimé à	325 000 \$	15 000 \$	340 000 \$
<b>Un camion rebuts et recyclage</b>			
Pour cette unité, le tout est estimé à	140 000 \$	(140 000 \$)	0 \$
<b>Une benne chauffante sur roues pour le transport et la pose d'asphalte chaude</b>			
Pour cette unité, le tout est estimé à	0 \$	130 000 \$	130 000 \$
<b>Une excavatrice pneumatique sur remorque</b>			
Pour cette unité, le tout est estimé à	185 000 \$	(5 000 \$)	180 000 \$
<b>Total</b>	650 000 \$	0 \$	650 000 \$

Préparé par : \_\_\_\_\_

Pierre C. Hardy  
Directeur adjoint  
Service de la gestion du territoire et des actifs municipaux

Le 4 décembre 2024

